

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 1^{er} février 2025 VISIO

Étaient présents : Patrice BARRIER, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Gilles DULION, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Cyril LAURENT, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAÏSÉ, François MOURRA, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA,

Étaient excusés : Patrick BEDEK, Denis BOUDVILLE, Christian BRUYEN, Cédric CHEVALIER, Régis COUTANT, Caroline FRÉMY, Dominique LÉVÊQUE, Christine MAZY, Pascal PERROT, Arnaud ROBINET, Anne-Sophie ROMAGNY, Joël THOUVENIN,

Étaient absents : Benoist APPARU, Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Jean-Pierre FORTUNÉ, Véronique MARCHET, Thierry MOUTON, Evelyne QUENTIN, Julien VALENTIN, Nicole VIDAL

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 8h30, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission Départementale Aménagement Foncier

La Commission Départementale Aménagement Foncier dont la compétence relève du conseil départemental va se réunir cette année. Les élus désignés en 2021 ont été confirmés dans leurs fonctions de représentation, il s'agit de :

Pierre LABAT, maire de MASSIGES (titulaire)
Joël THOUVENIN, maire de VILLERS LE CHÂTEAU (suppléant)
Jean-Luc FERRAND, maire de CLAMANGES (titulaire)
Thérèse LEBRUN, maire de BOURSAULT (suppléant)
Représentants les communes propriétaires de forêts
Maryline VUIBLET, Maire d'Igny Comblizy (titulaire)
François GOULET, Adjoint de Sainte Ménehould (titulaire)

Pôle énergies renouvelables - ENR

Le pôle ENR est une instance consultative qui se réunit en amont de l'instruction des dossiers afin de détecter d'éventuelles problématiques et de proposer des solutions. Le pôle ENR rassemble divers partenaires des administrations concernées, des propriétaires fonciers, des collectivités, des porteurs de projet... La fréquence et la durée des réunions étant de plus en plus conséquentes, nous avons sollicité auprès de la DDT la possibilité de désigner un suppléant pour seconder Thierry MATHELLIÉ qui représente l'association au

sein du pôle ENR. Il sera proposé à Jean-Pierre LACUISSE, maire de LENHARRÉE, d'être suppléant. Comme pour toute commission ou groupe de travail, il est rappelé que l' élu représentant l'association siège au nom de l'ensemble des maires et ne peut prendre part aux dossiers qui pourraient le concerner personnellement ou qui concerneraient le territoire de sa collectivité. Il est précisé également que tout membre du personnel de l'association et particulièrement Karine ROLLAND, directrice, ou Julie GENNESSEAU, juriste en charge des questions d'urbanisme et d'environnement, sont autorisées à assister aux réunions du pôle ENR et pourront siéger en l'absence des élus représentant l'association.

Rencontre du groupe « mal être agricole »

Cette réunion a eu lieu dans les locaux de l'association le 14 janvier 2025 en présence de Catherine MALAISÉ : points sur les actions envisagées en 2025 autour de la thématique de la santé mentale. Il est précisé qu'un partenariat doit être établi afin de proposer aux élus une session de sensibilisation à la thématique « premiers secours en santé mentale » ou « Apprendre à Savoir réagir et se protéger face à une personne en souffrance ».

DETR / DSIL : rappel des règles du jeu

La campagne DETR/DSIL pour cette année s'est achevée la veille de notre réunion (le 31 janvier 2025). À la suite d'une rencontre avec les services de l'État, la préfecture de la Marne souhaite attirer l'attention des élus sur la bonne utilisation et surtout le bon suivi des dossiers de demande de DETR et DSIL. En effet, il est fréquent de constater des fonds alloués à des projets qui ne sont pas prêts à voir le jour. Ces sommes sont bloquées pour d'autres projets qui eux pourraient en bénéficier dans l'année. Le risque est de perdre des reliquats liés à des dépenses qui ne seront pas réalisées. Vigilance donc pour le bien de tous !

Il est rappelé qu'une actualité complète a été diffusée par l'association rappelant ces différents éléments. Les élus présents partagent ce constat et souhaitent apporter quelques propositions :

- Le calendrier devrait être adapté afin de tenir compte des impératifs des collectivités en matière de programmation
- Les dossiers ne sont pas tous présentés en commission et les élus qui siègent lors de ces commissions déplorent ne pas avoir d'arbitrage à faire sur ceux proposés
- Les élus souhaitent que soit mis en place un système plus strict à l'égard des collectivités qui ne respectent pas la règle du jeu et qui privent d'autres de ces aides.

Franck LEROY propose d'évoquer ce sujet avec Monsieur le Préfet et éventuellement de créer un groupe de travail afin d'améliorer la situation.

À titre indicatif : des reliquats de crédits sont constatés chaque année (dépenses surestimées ou annulées) : Fin 2024, cela représentait 168 440 € sur la DSIL et 2 433 929 € sur la DETR

Si la préfecture est prévenue dans l'année d'attribution, les crédits peuvent être redistribués à d'autres collectivités, à défaut, ils sont perdus. Sur demande, la subvention vous sera réaffectée l'année suivante.

Mise en consultation du document cadre de la Chambre d'Agriculture sur les ENR

La Chambre d'Agriculture de la Marne a communiqué via la DDT la consultation du document-cadre, pour avis aux représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, aux représentants des professionnels des énergies renouvelables, aux représentants des collectivités concernées avant son approbation pour le département de la Marne (art R.111-61 du code de l'urbanisme).

Dans le cadre de l'élaboration du document-cadre pour le département de la Marne, la Chambre d'Agriculture de la Marne a **défini les zones susceptibles d'accueillir un parc photovoltaïque au sol compatible avec une activité agricole** (art L.111.29 du code de l'urbanisme). Le document-cadre proposé liste les parcelles et présente une cartographie de ces parcelles listées pour plus de clarté.

Les élus s'étonnent du peu de parcelles listées par le document-cadre. Du côté de l'association, nous avons sollicité une meilleure explication, notamment au regard des zones d'accélération ENR qui auraient été définies par les communes et EPCI. L'articulation entre les différents dispositifs n'est pas aisément compréhensible.

Module d'accompagnement des adjoints en cas de « maire empêché »

Devant les difficultés rencontrées par certains adjoints, l'association souhaite engager une réflexion sur la mise en place d'un module d'aide en cas d'empêchement prolongé du maire dans une commune, très souvent dû à une maladie. L'idée est de pouvoir proposer d'accompagner les adjoints pour lesquels les maires sont empêchés de manière durable. Il s'agirait par exemple de proposer, en une journée ou 2 demi-journées, de former l'adjoint aux points essentiels à savoir pour prendre le relai dans de bonnes conditions. Cela concerne quelques communes par an, mais un dispositif particulier pourrait être proposé car tous ne connaissent pas nos services et ne savent pas comment agir, ni les limites de leur action et les obligations.

Les membres du conseil d'administration saluent cette initiative et font part de quelques situations parfois délicates dans leur secteur. La méconnaissance de notre association par certains adjoints est réelle et il faut relayer l'importance des services proposés dans ce cas. Certains élus évoquent l'idée de constituer des binômes afin également d'orienter l'adjoint plus localement (services de l'État et EPCI). Recueillant un avis favorable, le dispositif va être construit et sera proposé au cas par cas à un ou plusieurs adjoints.

Anticiper le renouvellement de 2026 : formations et communication

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de 2026, différents thèmes ou axes de formations ou informations peuvent être habituellement déployés.

- Calendrier électoral, points de vigilance sur la communication et les actions de la collectivité, listes électorales, préparation du scrutin... Attention toutefois car ces thèmes ne peuvent pas être proposés dans le registre de la formation. Certaines associations de maires ont perdu leur agrément au motif d'avoir pu favoriser un futur candidat par le biais de ces actions de formations, financées par les collectivités, au détriment d'un candidat actuellement non élu ne bénéficiant donc pas de cette possibilité.

Afin de ne pas mettre en jeu notre agrément et de respecter cette règle, nous proposons de traiter ces sujets sous format de réunions d'information gratuites. Elles seront proposées par Ludovic BAILLEUX suffisamment en amont afin de vous éclairer sur les points de vigilance à avoir pour la bonne gestion de la communication de la collectivité.

En attendant cette programmation, des articles juridiques seront diffusés dans la Lettre du maire et tout élu peut nous contacter en amont de toute démarche de communication pour laquelle il aurait des interrogations (bulletin municipal, réseaux sociaux...).

- Durant cette année 2025, nous poursuivons nos formations sur les thématiques habituelles, dont les rappels essentiels en matière de budget, de finances locales, voirie, occupation domaine public... Pour rappel nos formations sont ouvertes à tous y compris aux débutants !

Il est rappelé aux membres du Conseil d'administration qu'ils peuvent relayer auprès de l'association les besoins exprimés par leurs homologues au sein des instances des collectivités. Nous pourrions examiner la thématique et proposer le format le plus adapté.

Il faut dès maintenant identifier les besoins des collectivités en formations, informations, documentations, outils pour la préparation du renouvellement 2026.

Carrefour 2026

Comme chaque année, nous avons réuni les parrains du Carrefour pour faire le point sur l'édition passée et surtout préparer 2025. Nous conserverons le plan proposé l'an dernier, qui a fait l'unanimité parmi les exposants et visiteurs. Il s'agit du dernier carrefour du mandat. Le thème n'est pas arrêté à ce jour. Des propositions ont été faites aux parrains pour modifier la programmation du samedi et permettre une meilleure visibilité de nos temps forts et des temps de meilleure qualité avec les élus sur cette journée plus calme.

Pascal SAGUET a pris de l'avance pour l'envoi des réservations de stands dont les retours sont déjà nombreux. Quelques-uns ne reconduiront pas leur présence, ce qui laisse la possibilité d'accueillir des nouveaux qui sont sur liste d'attente.

Informations et questions diverses

Simplification administrative

Franck LEROY propose qu'un groupe d'élus puisse se réunir afin de recueillir des éléments concernant les besoins des collectivités en matière de simplification administrative. L'idée est de collecter des exemples concrets qui pourraient être partagés auprès des parlementaires et de l'AMF.

Constitution de partie civile :

L'association poursuit le suivi des affaires en cours. Dans la mesure du possible, Karine ROLLAND est présente aux audiences.

- Pour Caroline ISSENHUTH, maire de VANAULT LES DAMES : nous avons obtenu de la cour d'appel de Reims confirmation du jugement de première instance, à savoir la reconnaissance de la culpabilité du prévenu sur le délit de diffamation publique. Un pourvoi en Cassation a été déposé. Nous sommes en attente des conseils de notre avocat sur la suite à donner.
- A la suite de la consultation des membres du bureau, l'association sera présente aux côtés du maire de BOUZY, Jean-François SAINZ dans la constitution de partie civile. Cette affaire sera présentée devant le tribunal ce lundi 3 février.

Deux élus font part de la lenteur dans le traitement des dépôts de plaintes et de l'absence d'information communiquée par le Parquet. Il est rappelé la possibilité de contacter les procureurs par l'adresse dédiée.

Cotisations de l'association pour l'année 2025

Les appels à cotisation ont été adressés tout début janvier comme habituellement. Nous avons de bons retours. À noter toutefois des souhaits de résiliations de l'adhésion à l'AMF ou à la revue Maire de France. Après explications, certains maintiennent leur adhésion complète. Un appel à la vigilance est renouvelé car nous avons été informés qu'un appel à cotisation de l'AMRF, association des maires ruraux de France, a pu être envoyé de manière systématique, ne pas confondre avec la nôtre !

Dépôts sauvages

Un signalement est fait quant aux difficultés de procéder aux évacuations de déchets sauvages ou gravats sur certains terrains. Des plaintes sont déposées auprès du procureur. Un signalement de la problématique sera transmis à Monsieur le Préfet par Franck LEROY pour examiner les suites administratives et répressives à donner.

Aides de la Région

Des précisions sont demandées concernant l'opération « coup de pouce » pour les communes rurales qui a été mise en place par la Région Grand Est. Franck LEROY précise qu'il s'agit d'une aide pour des petits travaux qui n'entrent habituellement dans aucun autre dispositif. Cette aide peut être cumulable avec d'autres aides de l'État.

Nouvelle compétence régionale sur les routes

Un élu demande des précisions sur le devenir des routes nationales et la nouvelle compétence régionale en la matière. Franck LEROY expose le principe de la taxe poids lourds et l'expérimentation. Il précise que ce sujet mériterait d'être abordé plus largement au cours d'un prochain CA.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 5 avril, de 9h30 à 11h30
- samedi 14 juin, de 9h à 11h
- vendredi 29 août - à l'occasion du Carrefour des collectivités
- samedi 20 septembre, de 9h à 11h
- en novembre, date à définir
- vendredi 5 décembre